

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE GRIGNY-SUR-RHÔNE
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **14 mars 2025**

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
29	21	8	0

Date de convocation le **7 mars 2025**

Président: M. Xavier **ODO**.

Secrétaire de séance : M. Amar **MANSOURI**.

Présents :

M. Xavier **ODO**, Mme Isabelle **GAUTELIER**, M. Guillaume **MOULIN**, Mme Najoua **AYACHE**, M. Florian **RAPP**, Mme Victoria **MARI**, M. Frédéric **SERRA**, Mme Irène **DARRE**, Mme Marie-Claude **MASSON**, Mme Nathalie **COURREGES**, M. Hervé **NOUZET**, M. Amar **MANSOURI**, M. Olivier **CAPELLA**, M. Maxime **MONTET**, Mme Aurélie **FRONTERA**, M. Théo **VIGNON**, M. Florian **CAMEL**, Mme Pia **BOIZET**, M. Jérôme **BUB**, Mme Daniela **SEIGNEZ**, M. Monji **OUERTANI**

Procuration :

M. Christophe **CABROL** donne pouvoir à M. Xavier ODO, Mme Maria **MARTINEZ** donne pouvoir à Mme Marie-Claude MASSON, M. Djamel **MESAI-MOHAMMED** donne pouvoir à M. Hervé NOUZET, Mme Delphine **FAURAND** donne pouvoir à M. Amar MANSOURI, Mme Chloé **OLLAGNIER** donne pouvoir à M. Florian RAPP, M. Roland **DÉCOMBE** donne pouvoir à Mme Pia BOIZET, M. Arnaud **DEROUBAIX** donne pouvoir à M. Olivier CAPELLA, Mme Marie-Line **JULLIEN** donne pouvoir à Mme Irène DARRE

CRÉATION D'UN POSTE DE CATÉGORIE B - CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-29,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L313-1,

Vu le décret n°2011-444 du 21 avril 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale,

Vu le tableau des effectifs joint en annexe,

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, d'en déterminer le temps de travail et de préciser le ou les grades des fonctionnaires susceptibles d'occuper ces emplois,

Actuellement composée de six agents, la police municipale est en pleine évolution avec un projet ambitieux de mutualisation avec la Commune de Montagny et en cela vise un effectif "cible" de 8 agents,

Sous l'autorité de Monsieur le Maire, le chef de service de police municipale :

- sera responsable du pilotage de la montée en puissance et de la coordination des équipes sur les 2 communes,
- aura pour mission d'encadrer et d'animer une équipe, d'assurer et d'accompagner la formation de ses agents, de veiller à leur montée en compétences tout en garantissant une présence active sur le terrain,
- sera chargé de renforcer la relation de proximité avec les habitants, les commerçants et les acteurs locaux afin de développer une police efficace, réactive et au service du territoire,
- sera le garant de la gestion administrative et technique du service : organisation des plannings, suivi des équipements (armement, vidéosurveillance, véhicules, ...), application

rigoureuse des règlements de sécurité,

- en lien avec les forces de sécurité nationale, participera à la mise en œuvre de stratégies de prévention et à l'encadrement des événements municipaux.

Considérant le besoin de créer un poste permanent de chef de service de police municipale pour avoir la possibilité de recruter un fonctionnaire de catégorie B ;

Eu égard au niveau des compétences requises, le traitement sera calculé par référence au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire du cadre d'emplois mentionné.

Après avoir entendu le Rapporteur et délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

D'APPROUVER la création d'un poste permanent au grade de chef de service de police municipale ;

D'APPROUVER le tableau des effectifs en conséquence ;

DE DIRE que les dépenses correspondantes seront imputées au budget général des exercices en cours et suivants, chapitre 012.

Suffrages exprimés	29	
Vote(s) Pour	24	M. Xavier ODO , Mme Isabelle GAUTELIER , M. Guillaume MOULIN , Mme Najoua AYACHE , M. Florian RAPP , Mme Victoria MARI , M. Frédéric SERRA , Mme Irène DARRE , M. Christophe CABROL , Mme Marie-Claude MASSON , Mme Maria MARTINEZ , M. Djamal MESAI-MOHAMMED , Mme Nathalie COURREGES , M. Hervé NOUZET , M. Amar MANSOURI , M. Olivier CAPELLA , M. Maxime MONTET , Mme Delphine FAURAND , Mme Aurélie FRONTERA , Mme Chloé OLLAGNIER , M. Théo VIGNON , M. Florian CAMEL , M. Arnaud DEROUBAIX , Mme Marie-Line JULLIEN
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	5	M. Roland DÉCOMBE , Mme Pia BOIZET , M. Jérôme BUB , Mme Daniela SEIGNEZ , M. Monji OUERTANI
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi fait et délibéré le vendredi 14 mars 2025.

Le Maire,
Xavier ODO.

Le secrétaire de séance
Amar MANSOURI.



Ville de Grigny-sur-Rhône

1er mars 2025

Dernières modifications : Délibération du Conseil Municipal du 27 septembre 2024 n°24_067

ETAT DU PERSONNEL Filière sécurité		
CATÉGORIE B	tableau des effectifs au 27/09/2024	Modifications par rapport à l'ancien tableau des effectifs
CADRE D'EMPLOIS DES CHEFS DE SERVICE DE POLICE		1
Chef de service de police municipale		
Total des postes pourvus		
Total des postes vacants		1
CATÉGORIE C		
CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS DE POLICE MUNICIPALE	8	
Brigadier Chef Principal	4	
Gardien-Brigadier	2	
Total des postes pourvus	6	
Total des postes vacants	2	

Total des postes ouverts	9
Total des postes pourvus	6
Total des postes vacants	3